



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

6 janvier 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA BCE PUBLIE SES PRIORITÉS POUR 2016 DANS LE DOMAINE DE LA SUPERVISION BANCAIRE

- La BCE a identifié cinq domaines majeurs au titre de la supervision bancaire pour 2016
- Les priorités découlent de l'évaluation des principaux risques auxquels les banques sont confrontées
- Des initiatives seront menées dans le domaine de la surveillance prudentielle pour chaque risque

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour ses priorités pour 2016 concernant la surveillance prudentielle des banques importantes de la zone euro. Les cinq domaines retenus tiennent compte de l'évaluation des principaux risques auxquels les banques doivent faire face dans l'environnement actuel. Le risque associé au modèle d'activité et à la rentabilité est le plus prégnant, d'autres questions fondamentales se posant également mais à des degrés divers dans les pays de la zone euro.

Madame Danièle Nouy, présidente du conseil de surveillance prudentielle de la BCE, a déclaré que, à l'aube de la deuxième année complète de supervision des banques de la zone euro, le mécanisme de surveillance unique (MSU) entend être transparent dès le début de l'année sur ce qui guidera ses travaux. Elle a également déclaré que les priorités sont un outil essentiel pour coordonner entre les banques, de façon harmonisée et proportionnée, des actions de surveillance prudentielle, qui contribuent en outre à l'égalité de traitement et à la croissance.

Les cinq priorités prudentielles pour 2016 concernent :

- le risque lié au modèle d'activité et à la rentabilité,
- le risque de crédit,
- l'adéquation des fonds propres,
- la gouvernance des risques et la qualité des données,
- la liquidité.

Plusieurs initiatives prudentielles seront menées dans le cadre de chaque priorité. Une mise en œuvre complète pourra, parfois, prendre plus d'une année. Il pourra être nécessaire d'adapter l'activité de supervision au profil de risque particulier de chaque établissement de crédit.

Le site Internet de la BCE consacré à la surveillance bancaire explique plus en détail les priorités définies pour 2016.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à M. Rolf Benders (tél. : +49 69 1344 6925).**

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455 • Courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu)

Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**